



Vous faites partie de la communauté des gens du voyage

—→ On peut vous aider à trouver
une solution d'accueil ou de logement

Programme Local de l'Habitat 2022 - 2028, l'engagement de la MEL et ses partenaires



Travailler avec les communes pour **créer de nouveaux équipements d'accueil** pour les familles.



Accompagner les familles présentes sur le territoire métropolitain.



Entretenir et gérer les équipements des aires d'accueil.



Produire du logement social adapté pour les familles qui souhaiteraient accéder à un logement.

Les solutions existantes

→ Les terrains d'accueil

Aires de passage

ex : Création de 450 places pour répondre aux demandes des familles.

Terrain provisoire

ex : Création de 8 à 10 terrains pour pallier au manque de place, dans l'attente des équipements définitifs.

→ Le logement social adapté

Les nouvelles formes d'habitat adapté

ex : Logement individuel avec possibilité d'y installer la caravane.

Les terrains familiaux locatifs publics

ex : Habitat mobile généralement accompagné d'une construction d'appoint.

Les bonnes adresses pour être aidé

Les équipements dédiés aux gens du voyage

Pour la disponibilité des terrains, info et contacts :

Le gestionnaire des aires

09 69 39 41 43

Le conciliateur départemental

06 66 27 98 46

Pour signaler un problème technique, contact :

Le gestionnaire des aires

09 69 39 41 43

Pour une demande liée à la gestion locative :
(redevance d'occupation, paiement des fluides...)

Le gestionnaire des aires

09 69 39 41 43

Une demande d'accompagnement

Pour être accompagné dans vos démarches
quotidiennes (logement, scolarité, santé),
contact :

Correspondant gens du voyage de la MEL

03 20 21 22 30

Pour une demande de logement social, vous pouvez :

- remplir le formulaire de demande en ligne
www.demande-logement-social.gouv.fr
- aller dans votre mairie ou dans le CCAS de
votre commune pour être aidé à compléter votre dossier.

Découvrez un dispositif

L'habitat adapté : un logement avec de la place pour sa caravane.



L'habitat adapté c'est la possibilité d'avoir accès à un logement et un emplacement pour sa caravane ; le tout, pour conserver son mode de vie, rester en famille et pouvoir voyager.

Trois questions à Souad Otmane,

Responsables Service Pôle Dynamiques Collectives
Association SOLIHA

Qu'est ce que le logement adapté et ses avantages ?

Aujourd'hui, il est assez difficile pour les gens du voyage de trouver des espaces accessibles où l'on peut rester aussi longtemps que l'on veut sans risquer de problèmes de stationnement ou d'amende. De même, il peut être compliqué d'avoir accès à un minimum de qualité sanitaire (douches, eau chaude, toilettes) et de sécurité. Les programmes de logements adaptés sont une réponse pour pouvoir garder son mode de vie tout en disposant d'une sécurité et d'un confort en plus. Le principe est simple : c'est un habitat avec un espace de parking pour pouvoir y garer une ou deux caravanes. L'espace est sécurisé et vous en êtes officiellement le locataire. Vous pouvez donc partir sans craindre que quelqu'un ne prenne votre place. Les logements disposent de douches et de toilettes personnels ainsi que d'espaces verts privés. L'espace est accessible en contrepartie d'un versement de loyer.

Pourriez-vous nous présenter un projet que vous avez accompagné dans la MEL ?

À Lambersart ce sont 11 familles qui vont investir ces nouveaux lieux disposant d'une maison et d'un emplacement pour leurs caravanes. SOLIHA a accompagné les ménages candidats avant l'entrée dans le logement, notamment avec une visite des lieux et du soutien dans les différentes démarches pour les dossiers de candidatures. Nous serons également aux côtés des familles pendant les premiers mois pour favoriser leur bonne installation dans les nouveaux lieux de vie.

Comment accéder à un logement adapté ?

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, la MEL, avec plusieurs communes, s'est engagée à construire plusieurs sites de logements adaptés pour répondre aux besoins des familles des gens du voyage. Pour savoir si la ville prévoit ou dispose déjà de logements adaptés, il faut se rapprocher de sa mairie et de son service de logement pour commencer les démarches.

Le PLH, qu'est-ce que c'est ?

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document de planification obligatoire élaboré par la MEL en association avec ses partenaires. Il fixe les orientations et le programme d'actions de la politique habitat pour six ans.

Ses objectifs :

- répondre aux besoins en logement et en hébergements ;
- favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale ;
- assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements à proximité des services et des transports ;
- améliorer la performance énergétique de l'habitat et son accessibilité à l'âge et au handicap.



Renseignements

<https://www.lillemetropole.fr/votre-metropole/competences/amenagement-du-territoire/logement-votre-metropole>



MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex
T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr

